

Plaidoyer pour le cours de français

A l'heure de la réforme des options dans l'enseignement secondaire, Jean-Louis Dufays, professeur au Collège Saint-Michel et membre de la S.B.P.F., plaide pour une augmentation des moyens accordés au cours de français.

Tu seras polyglotte et scientifique, mon fils

On le sait, les écoles de la Communauté française ont eu connaissance au mois de février d'un projet de resserrement des options de l'enseignement secondaire de transition, qui a été élaboré par une commission inter-réseaux mandatée par le ministre di Rupo.

Bien qu'il soit à l'évidence largement motivé par des considérations d'ordre économique, ce projet prétend répondre au souci positif d'atténuer la dispersion des groupes de classe et la tendance à la préspecialisation à outrance qui sont, nul ne le nie, des dérives malheureuses du rénové. Sur le papier, on ne peut qu'approuver le souci du ministre "de rendre au second degré sa polyvalence et d'assurer plus de cohérence dans les choix du troisième degré" (*Lettre aux directions d'écoles*, le 9 décembre 92, p.3).

Le problème est que cette rationalisation, au lieu de recentrer l'enseignement autour de ses tâches prioritaires, favorise en fait une orientation pédagogique fort discutable. D'un côté, le poids des langues modernes est lourdement accentué, chaque langue n'étant désormais enseignable que par "paquet" de 4 heures/semaines au deuxième degré. D'autre part, le resserrement des options est imposé en même temps qu'un nouveau mode de calcul du nombre de périodes-professeurs qui favorise explicitement l'encadrement des cours de langues modernes et de sciences. La conséquence de ces mesures ne fait aucun doute : les écoles auront désormais tout intérêt à "pousser" au maximum les cours forts en langues et en sciences par rapport aux autres options.

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que cette situation aboutira à une diminution des heures de cours de français organisables⁽¹⁾. Certes, nul ne

nie l'importance que revêt l'apprentissage des langues étrangères et des sciences à l'heure de la construction de l'Europe et des nouvelles technologies; mais on est en droit de se demander si la mission première de l'enseignement aujourd'hui, la priorité des priorités ne réside pas plutôt dans le renforcement de la maîtrise de la langue maternelle et de la formation culturelle.

Le français, premier outil de la réussite et de l'intégration culturelle

Toutes les études scientifiques s'accordent en effet à souligner que la mauvaise connaissance de la langue maternelle et des aptitudes cognitives de base qui lui sont liées (exposer sa pensée oralement, comprendre et résumer un texte, composer un rapport, etc.) sont les causes premières de l'échec scolaire (cf. p. ex. les travaux du professeur De Ketele de l'U.C.L.). Cette analyse est confirmée par les témoignages des professeurs d'autres disciplines qui affirment que les échecs en mathématiques, en sciences, et même dans les cours de langues sont dus à la méconnaissance du français. Le renforcement quantitatif (et qualitatif aussi, bien sûr, mais il est clair qu'il n'y aura pas de "mieux" sans "plus") du français est donc absolument indispensable si l'on veut développer une lutte contre l'échec scolaire digne de ce nom.

Par ailleurs, une récente enquête à laquelle a collaboré l'Université de Liège a montré que les jeunes Belges francophones de 14 ans étaient les derniers du peloton européen en ce qui concerne les aptitudes à la lecture. La remédiation à cette grave déficience ne requiert-elle pas de toute évidence que l'on renforce les moyens accordés au français et à la culture générale tout au long de l'enseignement secondaire ?

Cette nécessité est d'autant plus criante que nombre d'établissements sont fréquentés par une proportion croissante d'élèves d'origine étrangère qui maîtrisent difficilement la langue de leur enseignement. Aucune politique d'"intégration" réelle n'est possible si l'on n'accroît pas les moyens dont disposent les professeurs pour initier ces élèves à la langue et à la culture francophones.

On remarquera du reste que de nombreux dirigeants d'entreprises et personnalités du monde scientifique et universitaire ne cessent d'affirmer que la première mission de l'enseignement secondaire est d'assurer aux jeunes une solide formation langagière et culturelle et que les objectifs utilitaires doivent passer au second plan (cf. l'article de M. Macq, recteur de l'U.C.L., dans *La Libre Belgique* du 12 juin 1992). Ces propos corroborent l'avis largement partagé selon lequel la préparation tant aux études universitaires qu'à la vie professionnelle requiert un renforcement des cours de français et de culture générale.

Les tâches sans cesse croissantes du cours de français

Il faut en outre considérer ceci : dans un univers caractérisé par l'éclosion des références culturelles et par l'emprise sans cesse croissante de l'image et des médias, le cours de français se voit chargé d'un nombre croissant de missions essentielles qui dépassent de loin le seul apprentissage de la lecture et de l'expression écrite et orale. Deux exemples :

— le caractère optionnel des langues anciennes et la quasi-absence de cours de philosophie font du français le dernier cours, avec l'histoire et la religion, où puisse être assurée une initiation à la richesse de la langue française et aux références littéraires et mythologiques qui permettent de donner sens et valeur au monde ;

— l'absence de cours spécifiquement consacrés aux médias et à l'image oblige par ailleurs le professeur de français à assumer seul l'initiation à la lecture de ces phénomènes majeurs de notre société.

Il en résulte un effet de surcharge : quand, comme c'est le cas dans l'enseignement catholique, les professeurs de français ne disposent que de 4h/semaine, ils ont le sentiment d'étouffer et d'être incapables d'équilibrer et d'approfondir les différents objectifs de leurs cours. Toutes les enquêtes qui ont été effectuées sur le terrain confirment ce sentiment.

Deux mesures urgentes

La conclusion s'impose d'elle-même. Les besoins langagiers et culturels criants dont souffrent les élèves aujourd'hui exigent que dans toutes les sections d'enseignement le nombre d'heures consacrées au français soit augmenté.

Concrètement, cela suppose que l'on commence par rétablir l'heure dite de bonus qui, jusqu'en 1986, était attribuée aux professeurs donnant dix heures de français pour compenser le surcroît évident d'heures de corrections liées à leur charge. Tout le monde sait que la correction de dissertations ou de compositions françaises prend deux à trois fois plus de temps que celle de n'importe quel autre travail; ne voit-on pas que la non-rémunération de cette tâche constitue, en plus d'une injustice criante, un véritable sabotage de l'enseignement de la langue et de l'écriture ?

La deuxième mesure qui s'impose sans délai est l'instauration du même minimum de 5h/semaine de français à partir du 2^e degré de l'enseignement de transition dans tous les réseaux, y compris dans le réseau libre qui, depuis une dizaine d'années, persiste à limiter ce minimum à 4h alors même que la possibilité lui est donnée de passer à 5h. Les réseaux officiels ont opté pour le français 5h depuis longtemps. Au nom de quel principe la Fédération de l'ensei-

gnement catholique continuerait-elle à déforcer ses élèves et ses professeurs de français ?

Mais la nécessité de renforcer la place du français concerne plus encore l'enseignement professionnel où la situation qui est faite au français, dans tous les réseaux, est proprement scandaleuse : les 2 heures/semaine qui sont allouées à ce cours empêchent totalement de remédier aux lacunes linguistiques et culturelles, et par là à l'exclusion sociale, dont souffrent déjà nombre d'élèves de cette section. Ceci paraît très grave. La vocation utilitaire de l'enseignement professionnel ne justifie en rien que l'on prive ses élèves du savoir minimum dont ils ont besoin pour devenir des citoyens responsables. Réserver l'accès à la culture et à la maîtrise de l'expression aux seuls élèves de l'enseignement de transition est non seulement discriminatoire, mais aussi contraire à toute éthique humaniste.

On le voit, l'analyse et les résolutions qui précèdent n'ont rien à voir avec un corporatisme étriqué. Si elles expriment des convictions propres aux professeurs de français, elles se basent plus encore sur la prise en considération d'un fait incontournable : toute lutte pour l'intégration sociale et pour l'émancipation des consciences passe par un renforcement de la formation culturelle et langagière, et donc par une augmentation significative des moyens accordés au cours de langue maternelle. Que les autorités politiques et pédagogiques persistent à ne pas tenir compte de cette réalité serait tout simplement irresponsable.

Jean-Louis DUFAYS

Collège St-Michel

U.C.L. Unité de Didactique du Français

NOTE

- (1) Cela est d'autant plus vrai dans le 3^e degré de l'enseignement catholique où l'option français 6h n'est plus reprise dans la liste des options de base et se trouve de ce fait marginalisée. L'objectivité oblige à préciser que les mathématiques sont également lésées, puisque dans le 2^e degré, elles sont limitées à 4h pour tout le monde, et dans le 3^e degré le choix entre math 3,5,7 et 9h se rétrécit à un choix entre math 2,4,6 et 6+2h. Mais peut-on raisonnablement affirmer que ce nouveau choix est préjudiciable à la formation mathématique des élèves ?